

ABRÉGÉ STATISTIQUE 2021

Chiffres clés 2020 de la retraite *en Auvergne*





1- Les retraités résidant en Auvergne

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL	3
LES RETRAITÉS RÉSIDANT EN AUVERGNE SUIVANT LA CAISSE DE LIQUIDATION	4
RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDANT EN AUVERGNE SELON LA CAISSE DE LIQUIDATION	5
RÉPARTITION PAR ÂGE DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDANT EN AUVERGNE	6
PYRAMIDE DES ÂGES DE LA POPULATION TOTALE ET DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDANT EN AUVERGNE	7
RÉPARTITION DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL EN AUVERGNE SELON LE SEXE ET LEUR DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE	8
MONTANT MENSUEL MOYEN DE LA RETRAITE GLOBALE SERVI AUX RETRAITÉS RÉSIDANT EN AUVERGNE	9

2- Les retraites servies par la CARSAT Auvergne

ÉVOLUTION DEPUIS 2014 DU NOMBRE DE RETRAITES SERVIES	10
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RETRAITES SERVIES PAR LA CARSAT AUVERGNE	11
RÉPARTITION DES RETRAITES SERVIES PAR LA CARSAT AUVERGNE SELON LA NATURE DU DROIT ET L'ÂGE	12
RÉPARTITION DES RETRAITES SERVIES PAR LA CARSAT AQUITAINE SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE	13



3- Les nouveaux retraités de la CARSAT Auvergne

ÉVOLUTION DEPUIS 2014 DU NOMBRE D'ATTRIBUTIONS	14
ÉVOLUTION DEPUIS 2014 DES ATTRIBUTIONS DE DROITS DIRECTS ET DE DROITS DÉRIVÉS	15
RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS SELON LA TRANCHE D'ÂGE ET LE SEXE	16
RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS DE DROITS DIRECTS ET DE DROITS DÉRIVÉS DE LA CARSAT AUVERGNE SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE SEXE	17

4- Les départs anticipés

LE DÉPART À LA RETRAITE AVANT L'ÂGE LÉGAL	18
LA SURCÔTE ET DÉCÔTE	19

5- La retraite complémentaire des travailleurs indépendants

RÉPARTITION DES RETRAITES COMPLÉMENTAIRES DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS SELON LA NATURE DU DROIT	20
--	----

Quelques définitions

Le réseau d'accueil de l'Assurance retraite en Auvergne

1. Les retraités résidant en Auvergne

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RETRAITÉS RÉSIDANT EN AUVERGNE

	Allier		Cantal		Haute Loire		Puy de Dôme		Auvergne	
	Effectifs	% Evolution	Effectifs	% Evolution	Effectifs	% Evolution	Effectifs	% Evolution	Effectifs	% Evolution
2014	85 953	1,3%	33 866	1,7%	50 764	1,9%	134 097	1,7%	304 680	1,6%
2015	86 401	0,5%	34 278	1,2%	51 397	1,2%	135 804	1,3%	307 880	1,1%
2016	87 087	0,8%	34 845	1,7%	52 408	2,0%	137 719	1,4%	312 059	1,4%
2017	87 992	1,0%	35 277	1,2%	53 257	1,6%	139 540	1,3%	316 066	1,3%
2018	88 828	1,0%	35 761	1,4%	54 139	1,7%	141 592	1,5%	320 320	1,3%
2019	89 289	0,5%	36 052	0,8%	54 939	1,5%	143 255	1,2%	323 535	1,0%
2019⁽¹⁾	90 548	1,4%	36 869	2,3%	55 817	1,6%	145 219	1,4%	328 453	1,5%
2020⁽¹⁾	90 961	0,5%	37 264	1,1%	56 398	1,0%	146 674	1,0%	331 297	0,9%

(1) transfert de la protection sociale des travailleurs indépendants au régime général

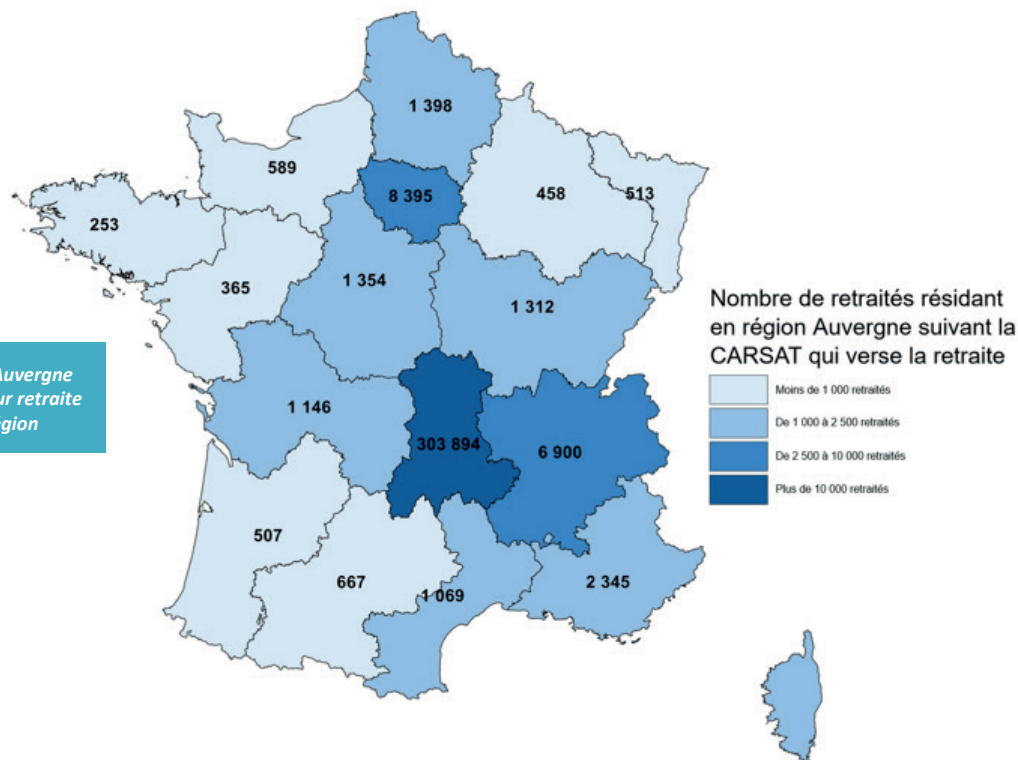
Source SNSP TI - CNAV

Au 31 décembre 2020, on dénombre 331 297 retraités résidant en Auvergne (dont 5 278 travailleurs indépendants)



La loi de financement de la sécurité sociale de 2018 a prévu la suppression du régime social des indépendants (RSI) et le transfert de la protection sociale des travailleurs indépendants au régime général. Ainsi depuis le 1^{er} janvier 2020, le régime général est chargé de gérer la liquidation et le paiement des retraites de base et des retraites complémentaires des travailleurs indépendants.

LES RETRAITÉS RÉSIDANT EN RÉGION AUVERGNE
 SUIVANT LA CARSAT QUI VERSE LA RETRAITE



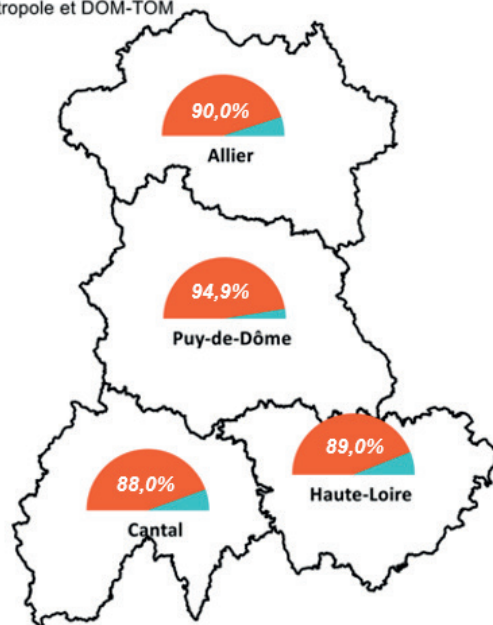
27 403 retraités résidant en Auvergne bénéficient du paiement de leur retraite depuis une Carsat hors région

Source : InfoCentre SNSP TI - CNAV

RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT DES RETRAITÉS RÉSIDANT EN AUVERGNE

Pourcentage de retraités gérés par :

- Une autre caisse de Métropole et DOM-TOM
- La CARSAT Auvergne



91,7% des retraités résidant en Auvergne sont gérés par la CARSAT Auvergne

RÉPARTITION PAR ÂGE DES RETRAITÉS RÉSIDANT EN AUVERGNE

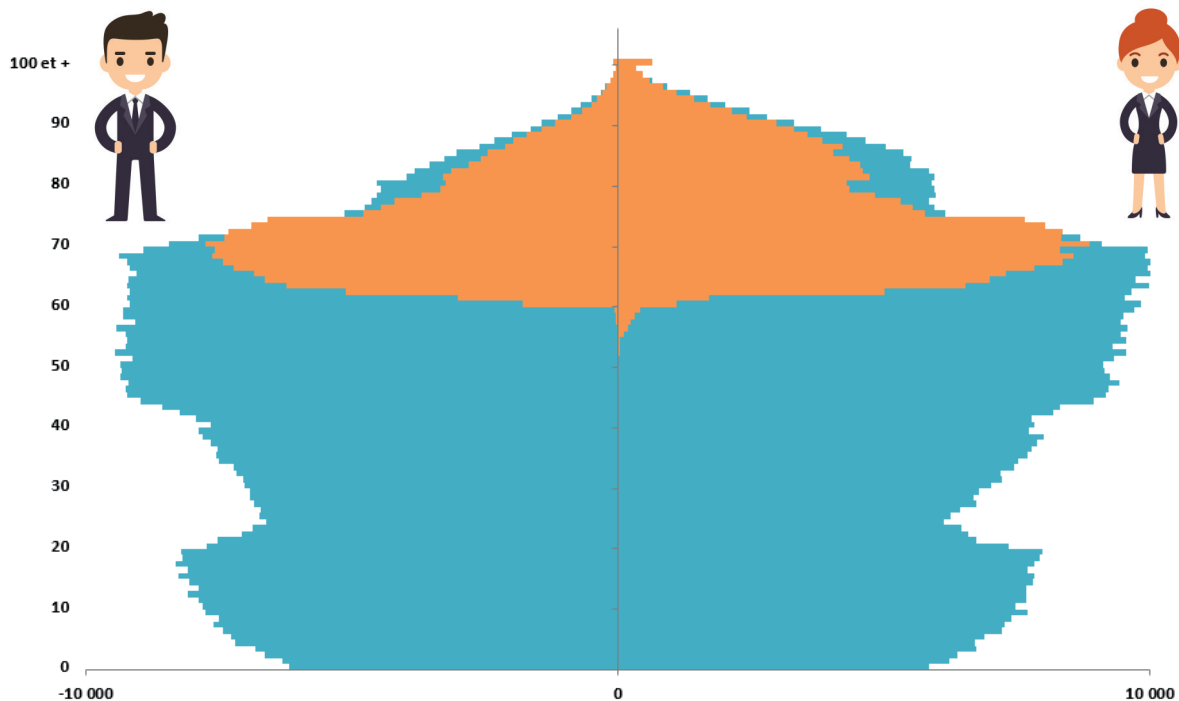
Âges	Allier	Cantal	Haute Loire	Puy de Dôme	Auvergne	%
50-54	10	3	9	12	34	0,0%
55-59	389	177	287	635	1 488	0,4%
60-64	11 370	4 838	8 120	19 808	44 136	13,3%
65-69	20 793	8 702	13 166	34 402	77 063	23,3%
70-74	20 861	8 462	13 078	34 824	77 225	23,3%
75-79	12 851	5 055	7 614	20 754	46 274	14,0%
80-84	10 661	4 461	6 402	16 039	37 563	11,3%
85 ans et +	14 026	5 566	7 722	20 200	47 514	14,3%
TOTAL	90 961	37 264	56 398	146 674	331 297	100,0%
% Femmes	57,1%	57,1%	55,3%	55,6%	56,1%	

(*) Retraités payés par les 16 Caisses de Métropole et les 4 CGSS

Source SNSP TI - CNAV

86,2 % des retraités résidant en Auvergne ont 65 ans et plus

PYRAMIDE DES ÂGES DE LA POPULATION TOTALE ET DES RETRAITÉS RÉSIDANT EN AUVERGNE



■ Population totale
■ Retraités du régime général

Source population totale résidant en Auvergne : Insee, RP2018 exploitation principale
Population des retraités résidant en Auvergne : Cnav au 31/12/2020

RÉPARTITION DES RETRAITÉS EN AUVERGNE SELON LE SEXE ET LEUR DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE

Département		Hommes			Femmes			Ensemble		
		Droit direct ⁽¹⁾	Droit dérivé ⁽²⁾	Total	Droit direct ⁽¹⁾	Droit dérivé ⁽²⁾	Total	Droit direct ⁽¹⁾	Droit dérivé ⁽²⁾	Total
Allier	Effectif	38 728	307	39 035	49 656	2 270	51 926	88 384	2 577	90 961
	En %	43,8%	11,9%	42,9%	56,2%	88,1%	57,1%	100,0%	100,0%	100,0%
	Âge moy.	73,4	76,9	73,4	75,5	76,5	75,6	74,6	76,5	74,6
Cantal	Effectif	15 733	242	15 975	20 249	1 040	21 289	35 982	1 282	37 264
	En %	43,7%	18,9%	42,9%	56,3%	81,1%	57,1%	100,0%	100,0%	100,0%
	Âge moy.	73,0	78,4	73,1	75,3	77,7	75,4	74,3	77,8	74,4
Haute Loire	Effectif	24 972	219	25 191	29 940	1 267	31 207	54 912	1 486	56 398
	En %	45,5%	14,7%	44,7%	54,5%	85,3%	55,3%	100,0%	100,0%	100,0%
	Âge moy.	72,6	78,6	72,7	75,1	75,0	75,1	74,0	75,5	74,0
Puy de Dôme	Effectif	64 889	303	65 192	77 910	3 572	81 482	142 799	3 875	146 674
	En %	45,4%	7,8%	44,4%	54,6%	92,2%	55,6%	100,0%	100,0%	100,0%
	Âge moy.	72,9	74,4	72,9	75,0	76,3	75,1	74,1	76,2	74,1
Auvergne	Effectif	144 322	1 071	145 393	177 755	8 149	185 904	322 077	9 220	331 297
	En %	44,8%	11,6%	43,9%	55,2%	88,4%	56,1%	100,0%	100,0%	100,0%
	Âge moy.	73,0	76,9	73,0	75,2	76,3	75,2	74,2	76,4	74,3

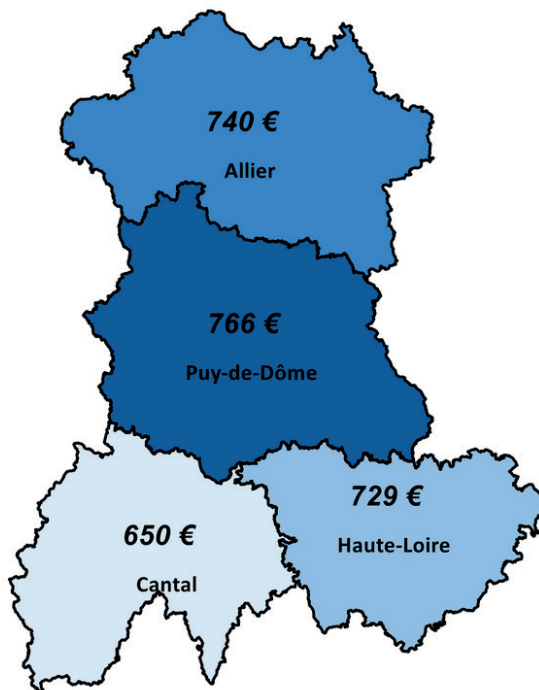
(1) Droits personnels alloués seuls ou avec un droit dérivé (pension de réversion)

Source SNSP TI - CNAV

(2) Droits dérivés (pension de réversion) alloués seuls

L'âge moyen des 331 297 retraités résidant dans la région Auvergne payés par les 16 Caisses de métropole et les 4 CGSS est de 74,3 ans, soit 73, ans pour les hommes et 75,2 ans pour les femmes

MONTANT MENSUEL MOYEN DE LA RETRAITE GLOBALE SERVIE AUX RETRAITÉS RÉSIDANT EN AUVERGNE (TOUS DROITS CONFONDUS)



*En Auvergne, le montant
moyen de la retraite s'élève à
740 € tous droits confondus*

Remarque : Les montants moyens ne sont pas représentatifs des ressources complètes des retraités, la plupart d'entre eux bénéficient également :

* d'une ou plusieurs retraites servies par d'autres régimes de base (environ 40% de ces retraités).

* de retraites complémentaires (ARRCO, AGIRC, etc...)

Source : InfoCentre SNSP TI- CNAV

2. Les retraites servies par la CARSAT en Auvergne

ÉVOLUTION DEPUIS 2014 DU NOMBRE DE RETRAITES SERVIES AU 31 DECEMBRE 2020 (ensemble des droits)

Années	Droits directs ⁽²⁾	Droits dérivés ⁽³⁾	Total
2014	306 331	17 645	323 976
2015	311 192	17 215	328 407
2016	316 247	16 869	333 116
2017	320 917	16 174	337 091
2018	324 717	15 544	340 261
2019	329 731	15 182	344 913
2019 ⁽¹⁾	334 581	15 271	349 852
2020⁽¹⁾	336 376	14 173	350 549

(1) transfert de la protection sociale des travailleurs indépendants au régime général

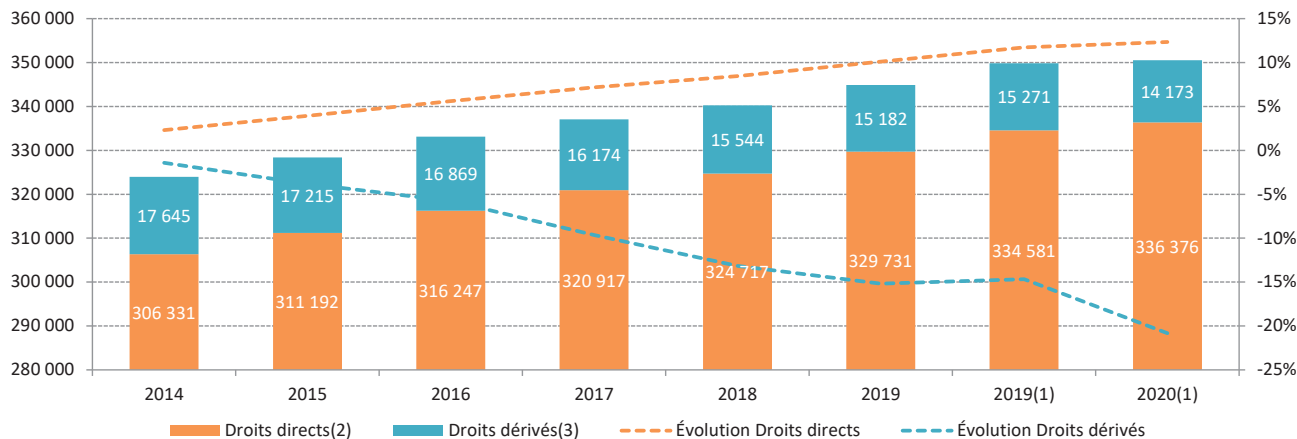
Source SNSP TI - CNAV

(2) Droits personnels alloués seuls ou avec un droit dérivé (pension de réversion)

(3) Droits dérivés (pension de réversion) alloués seuls

Au 31 décembre 2020, le nombre de retraités payés par la CARSAT Auvergne s'élève à 350 549 (dont 8 399 travailleurs indépendants), soit 336 376 retraités de droits directs et 14 173 retraités de droits dérivés

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RETRAITÉS SERVIES PAR LA CARSAT AUVERGNE



En 2020, le nombre de retraités payés par la CARSAT Auvergne a augmenté de 0,2% par rapport à 2019, +0,5% pour les droits directs et -7,2% pour les droits dérivés

RÉPARTITION DES RETRAITES SERVIES PAR LA CARSAT AUVERGNE SELON LA NATURE DU DROIT ET L'ÂGE

Groupes d'âge	Hommes			Femmes			Ensemble		
	Droit direct ⁽¹⁾	Droit dérivé ⁽²⁾	Total	Droit direct ⁽¹⁾	Droit dérivé ⁽²⁾	Total	Droit direct ⁽¹⁾	Droit dérivé ⁽²⁾	Total
50-54	0	2	2	0	33	33	0	35	35
55-59	92	114	206	43	1 311	1 354	135	1 425	1 560
60-65	22 469	159	22 628	19 612	1 937	21 549	42 081	2 096	44 177
66-69	37 918	93	38 011	40 913	1 166	42 079	78 831	1 259	80 090
70-74	40 258	120	40 378	44 004	1 210	45 214	84 262	1 330	85 592
75-79	23 843	87	23 930	26 296	1 350	27 646	50 139	1 437	51 576
80-84	16 638	156	16 794	21 354	1 828	23 182	37 992	1 984	39 976
85 et +	14 159	374	14 533	28 777	4 233	33 010	42 936	4 607	47 543
Total	155 377	1 105	156 482	180 999	13 068	194 067	336 376	14 173	350 549
%	46,2%	7,8%	44,6%	53,8%	92,2%	55,4%	100,0%	100,0%	100,0%
Âge moyen	73,2	76,8	73,2	75,0	76,8	75,1	74,1	76,8	74,3

(1) Droits personnels alloués seuls ou avec un droit dérivé (pension de réversion)

Source SNSP TI - CNAV

(2) Droits dérivés (pension de réversion) alloués seuls

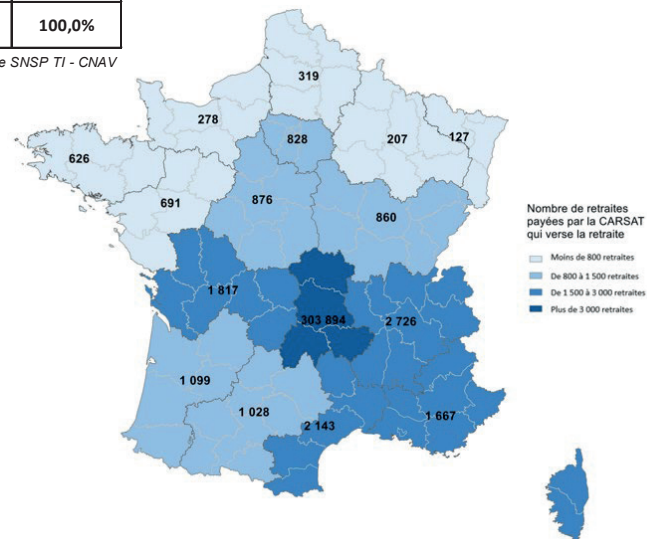
Parmi les 350 549 retraités payés par la CARSAT Auvergne au 31 décembre 2020, 304 777 ont plus de 65 ans, soit 87%.
L'âge moyen de l'ensemble des retraités est de 74,3 ans, soit 73,2 ans pour les hommes et 75,1 ans pour les femmes

RÉPARTITION DES RETRAITES SERVIES PAR LA CARSAT AUVERGNE SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE

	Hommes	Femmes	Ensemble	%
CARSAT Auvergne	133 249	170 645	303 894	86,7%
METROPOLE HORS CARSAT Auvergne	16 898	14 465	31 363	8,9%
DOM, TOM et ETRANGER	6 335	8 957	15 292	4,4%
Total	156 482	194 067	350 549	100,0%

Source SNSP TI - CNAV

Parmi les 350 549 retraités payés par la CARSAT Auvergne, 13,3% résident hors région Auvergne



Source : InfoCentre SNSP TI - CNAV

3. Les nouveaux retraités de la CARSAT Auvergne

ÉVOLUTION DEPUIS 2014 DU NOMBRE D'ATTRIBUTIONS

Année	Droits directs ⁽¹⁾	Droit dérivés ⁽²⁾	TOTAL	% d'évolution N / N-1
2014	16 012	4 321	20 333	-7,07%
2015	16 004	4 041	20 045	-1,42%
2016	15 245	4 079	19 324	-3,60%
2017	15 866	4 153	20 019	3,60%
2018	15 341	3 927	19 268	-3,75%
2019	14 072	3 781	17 853	-7,34%
2020^(*)	15 979	4 479	20 458	14,59%

(1) Droits personnels alloués seuls ou avec un droit dérivé (pension de réversion)

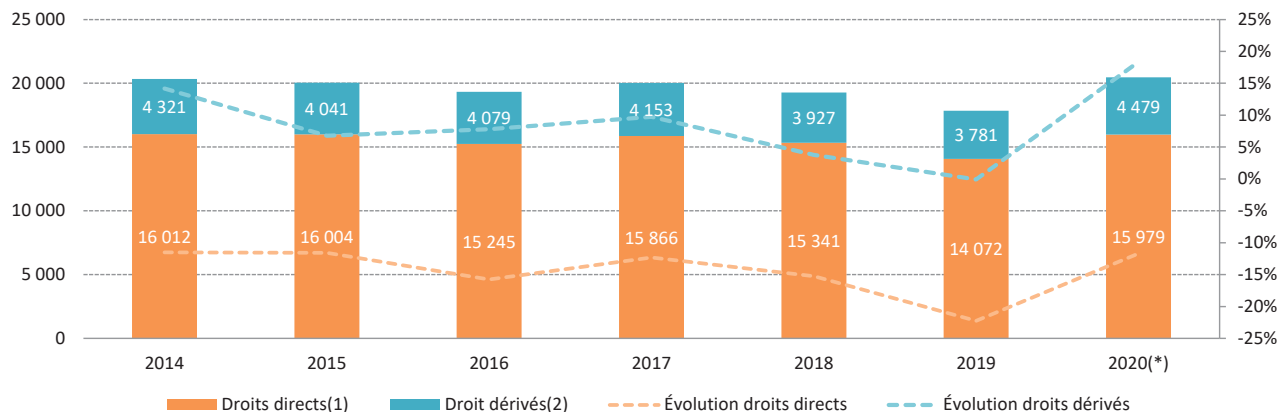
Source : InfoCentre SNSP + Maori - CNAV

(2) Droits dérivés (pension de réversion) alloués seuls

(*) transfert de la protection sociale des travailleurs indépendants au régime général

Au 31 décembre 2020, on dénombre 20 458 attributions dont 15 979 attributions de droits directs, soit +14,6% par rapport à 2019 et +7,3% en comptabilisant uniquement les dossiers du régime général

ÉVOLUTION DEPUIS 2014 DES ATTRIBUTIONS DE DROITS DIRECTS ET DE DROITS DÉRIVÉS



En 2020, le nombre d'attributions de droits servies par la CARSAT Auvergne a augmenté de 14,6% par rapport à 2019, +13,6% pour les droits directs et +18,5% pour les droits dérivés

RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS SELON LA TRANCHE D'ÂGE ET LE SEXE

Âge au point de départ	Droits directs ⁽¹⁾			Droit dérivés ⁽²⁾			Ensemble des droits		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Moins de 55 ans	0	0	0	1	9	10	1	9	10
55 - 59	33	20	53	46	325	371	79	345	424
60 - 64	6 809	6 895	13 704	76	394	470	6 885	7 289	14 174
65 - 69	770	1 275	2 045	81	522	603	851	1 797	2 648
70 ans et plus	79	98	177	560	2 465	3 025	639	2 563	3 202
Total	7 691	8 288	15 979	764	3 715	4 479	8 455	12 003	20 458
Âge moyen au point de départ	62,1	62,8	62,5	76,8	74,5	74,9	63,4	66,4	65,2

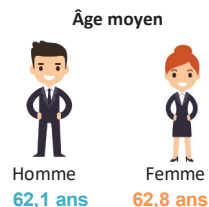
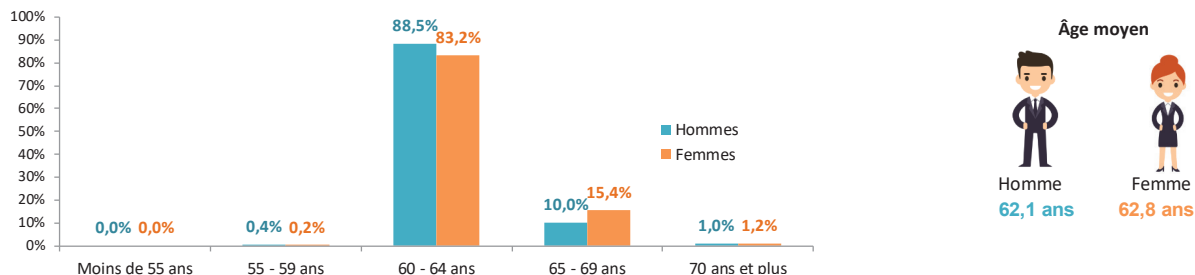
(1) Droits personnels alloués seuls ou avec un droit dérivé (pension de réversion)

Source : InfoCentre SNSP + Maori - CNAV

(2) Droits dérivés (pension de réversion) alloués seuls

L'âge moyen des nouveaux retraités de droits directs servis par la CARSAT Auvergne en 2020 est de 62,5 ans

RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS DE DROITS DIRECTS DE LA CARSAT AUVERGNE SELON LE GROUPE D'ÂGE, LE SEXE ET L'ÂGE DE DÉPART EN RETRAITE



Zoom sur les 60-69 ans

Âge au point de départ	Droits directs ⁽¹⁾			Droit dérivés ⁽²⁾			Ensemble des droits		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
60 ans	2 623	1 042	3 665	13	69	82	2 636	1 111	3 747
61 ans	492	317	809	20	92	112	512	409	921
62 ans	2 972	4 606	7 578	14	96	110	2 986	4 702	7 688
63 ans	461	611	1 072	14	64	78	475	675	1 150
64 ans	261	319	580	15	73	88	276	392	668
65 ans	279	387	666	10	95	105	289	482	771
66 ans	293	706	999	12	84	96	305	790	1 095
67 ans	111	112	223	17	114	131	128	226	354
68 ans	52	43	95	19	115	134	71	158	229
69 ans	35	27	62	23	114	137	58	141	199
Total	7 579	8 170	15 749	157	916	1 073	7 736	9 086	16 822

(1) Droits personnels alloués seuls ou avec un droit dérivé (pension de réversion)

Source : InfoCentre SNSP + Maori - CNAV

4. Les départs anticipés

LE DÉPART À LA RETRAITE AVANT L'ÂGE LÉGAL

	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraites anticipées	2 959	1 105	4 064
Retraites anticipées longue carrière	2 915	1 078	3 993
Retraites anticipées assurés handicapés	27	13	40
Retraites anticipées travailleurs handicapés	17	14	31
Nombre total de mesures dérogatoires	125	41	166
Travailleurs de l'amiante	58	6	64
Incapacité permanente	67	35	102

Source : InfoCentre SNSP et Maori - CNAV

4 064 retraites anticipées ont été attribuées en 2020 par la CARSAT Auvergne : 98,3% pour longue carrière

166 personnes ont bénéficié d'une mesure dérogatoire : 38,6% au titre de travailleur de l'amiante et 61,4% pour incapacité permanente

LA SURCOTE ET LA DÉCOTE

Les retraités de droit direct bénéficiant de la surcôte

	Hommes	Femmes	Total	Nombre de droits directs contributifs	% de surcôte / droits directs contributifs
Retraites avec surcote	862	1 189	2 051	15 979	12,8%

Source : InfoCentre SNSP et Maori - CNAV

En 2020, 2 051 attributions de droits contributifs directs l'ont été en bénéficiant de la majoration au titre de la surcote, soit 13%

Les retraités de droit direct ayant un taux réduit

	Hommes	Femmes	Total	Nombre de droits directs contributifs	% par rapport aux droits directs contributifs
Retraites avec un taux minoré	776	1 002	1 778	15 979	11,1%

Source : InfoCentre SNSP et Maori - CNAV

En 2020, 1 778 attributions de droits contributifs directs l'ont été à taux réduit, soit 11 %

5. La retraite complémentaire des travailleurs indépendants

RÉPARTITION DES RETRAITES COMPLÉMENTAIRES DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS SELON LA NATURE DU DROIT :

	Droits propres	Droits dérivés	Total
Retraites complémentaires des travailleurs indépendants	1 852	719	2 571

Source : Maori - CNAV

En 2020, 2 571 retraites complémentaires pour travailleurs indépendants ont été attribuées par la CARSAT Auvergne



Depuis le 1^{er} janvier 2020, le régime général est chargé de gérer la liquidation et le paiement des retraites de base et des retraites complémentaires des travailleurs indépendants.

Quelques définitions

- **Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) :**
Allocation unique et différentielle, elle a pour but, sous certaines conditions, d'élever l'ensemble des ressources à un montant minimum.
- **Allocation Supplémentaire :**
Cette allocation tend à procurer à toute personne âgée un montant minimum de ressources uniforme quel que soit le régime auquel elle est rattachée. Elle vient s'ajouter à une prestation déjà servie si l'assuré remplit des conditions d'âge, de ressources, de nationalité et de résidence. Son montant est fixé par décret.
- **Allocation Supplémentaire d'invalidité (ASI) :**
Elle est destinée, sous certaines conditions, aux assuré(e)s invalides qui ne remplissent pas la condition d'âge pour obtenir l'allocation de Solidarité aux Personnes Âgées.
- **Cotisations Sociales :**
Les cotisations sociales sont des versements à des régimes qui, pour l'assuré, donnent droit à des prestations sociales lors de la réalisation d'un risque couvert par la Sécurité sociale.
- **Droit direct ou personnel :**
C'est un droit acquis par l'assuré lui-même en fonction des cotisations versées. L'avantage contributif personnel est une retraite. Le droit personnel non contributif est l'Allocation aux Vieux Travailleurs Salariés et l'Allocation aux Mères de Famille.
- **Droit Contributif :**
C'est un avantage dont le montant est proportionnel au nombre d'années d'assurance. Il peut avoir le caractère de droit personnel ou de droit dérivé.
- **Décote :**
C'est une minoration du taux retenu pour le calcul de la retraite liée à un nombre insuffisant de trimestres cotisés.
- **Droit dérivé :**
C'est un avantage attribué au conjoint survivant compte tenu des droits acquis par l'assuré décédé. L'allocation veuvage et la retraite de réversion sont des droits dérivés contributifs. Les droits dérivés non contributifs (secours viagers) sont quasiment en voie de disparition.
- **Droit non Contributif :**
Il s'agit d'un avantage attribué à une personne privée de ressources. La prestation est d'un montant uniforme et peut avoir aussi le caractère de droit personnel ou de droit dérivé.
- **Minimum Vieillesse :**
C'est un dispositif regroupant un ensemble de prestations, qui garantit à toute personne un montant minimum de ressources.
- **Régime :**
Un régime au sens juridique du terme, est un ensemble de dispositions réglementaires s'appliquant à un groupe donné d'affiliés et définissant les prestations auxquelles ils ont droit. Il est géré par une organisation autonome. Le Régime Général vise les personnes salariées. Son champ d'application a été largement étendu à des personnes "assimilées". Financé à l'origine par des cotisations, le régime a vu ses ressources se diversifier pour tenir compte de la nature des prestations versées : les prestations contributives sont la contrepartie de cotisations tandis que les prestations dites non contributives sont liées à la solidarité.
- **Surcote :**
C'est une majoration de la retraite appliquée sur le montant de la retraite des salariés ayant travaillé au-delà de la durée légale requise.

Le réseau d'accueil retraite de la CARSAT Auvergne au 30 juin 2021



Carsat Retraite
& Santé
au travail
Auvergne

Votre interlocuteur en région pour



Service social
Auvergne



*Publication annuelle régionale publiée par la **CARSAT Auvergne**
Directeur de la publication : **CRULLI Jean-Christophe**
Conception et réalisation : **Service Contrôle de Gestion et Statistiques**
ISSN : **2557-0811***